société (IS) : la SARL, la SASU, la SAS. En tout cas, il devra faire des estimations de revenus pour faire son choix.

Ne pas payer de charges quand son entreprise n'a pas d'activité : seule la microentreprise le permet. Mais elle ne répond pas au critère de protection du patrimoine ; elle ne permet pas d'avoir un associé et l'embauche d'un salarié est plus compliquée que dans les autres structures juridiques.

En conclusion, le choix pour Julien se ferait donc entre la SASU (collègue salarié), la SARL ou la SAS (collègue associé). Ces deux dernières structures sont plus contraignantes en matière de formalités de création et de gestion. Comme il souhaite rester salarié, on lui conseillera la SASU, son collègue étant salarié.

Mais si son entreprise se développe, il devra sans doute choisir entre ces deux statuts (salarié et entrepreneur).

### Les statuts d'une entreprise

### 1. Calculez la part de chacun des associés dans le capital de l'entreprise.

Le capital total est de 55 000 euros.

- M. Colombini apporte 30 000 euros :  $30\ 000\ /\ 55\ 000\ \times\ 100\ =\ 54,54\ \%$ .
- M. Carton apporte 18 000 euros :  $18\,000 / 55\,000 \times 100 = 32,72\,\%$ .
- M. Leroy apporte 7 000 euros :  $7 000 / 55 000 \times 100 = 12,72 \%$ .

### 2. Calculez le nombre de parts sociales de chacun.

- M. Colombini aura 54,54 % des 550 parts sociales soit 300 parts.
- M. Carton aura 32,72 % des 550 parts sociales soit 180 parts.
- M. Leroy aura 12,72 % des 550 parts sociales soit 70 parts.

### 3. Quel sera le poids de chacun lors des votes en assemblée générale?

Le poids d'un associé lors des votes dépend de la part qu'il détient dans le capital de la société.

- M. Colombini aura 54,54 % des voix.
- M. Carton aura 32,72 % des voix.
- M. Leroy aura 12,72 % des voix
- M. Colombini est majoritaire.

### **POUR S'ENTRAÎNER**

## Entraînement guidé, p. 178 ★

#### 1. Identifiez les critères de choix d'Anaïs.

Anaïs souhaite protéger son patrimoine ; elle a peu de moyens financiers ; les critères sociaux et fiscaux ne sont pas précisés.

Elle envisage de créer son entreprise avec un ami qui effectuerait un apport matériel (le camion) et participerait à la gestion de l'entreprise. Il sera donc associé.

Anaïs souhaite une structure simple à créer.

### 2. Expliquez pourquoi la SASU n'est pas un statut adapté pour Anaïs (annexe).

La SASU est simple à créer, elle permet de protéger son patrimoine (patrimoine propre à l'entreprise), mais il s'agit d'une société unipersonnelle or ils sont deux associés.

### 3. Choisissez, en le justifiant, un statut plus adapté à sa situation.

Ils sont deux associés : il faut choisir une société (SARL ; SAS ; SA).

158 • Thème 3 : L'organisation de l'activité de l'entreprise

Anaïs a Il faut c Elle sou tion et c la loi. C diques.

@ Entr.

1. Explination microer
Karl et N
et que to
des moy
CA d'une

2. Justifi L'EURL € Elle peut

Ce statut

3. Précis L'EURL e salarié de tous les c

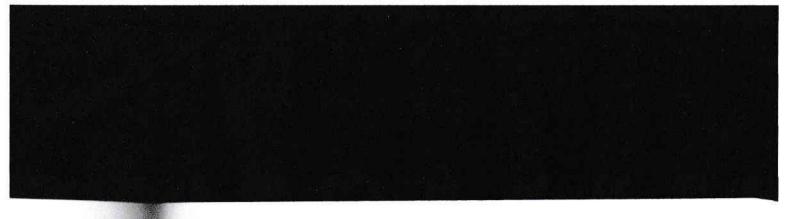
4. Explique de Camilion Intégrer (capitaux of prise car Maximilies société. C

5. Propos
Qu'ils soie
protègent
Pour la ge
Cela pour
La princip
pour déter
SA est bea

6. Expliqui son épous Pour proté biens. Ains

❸ Entraîn

1. Explique D'une part, D'autre par pertinente



nations de reversion

microentrepressional alle ne permetale si les autres arrives

alarié), la SAPL so inantes en mariem n lui conseil era la

!ux statuts salami

s a peu de moyens financiers, mais l'activité ne demande pas un investissement important. Seut choisir une structure juridique n'imposant pas un capital minimum : la SARL ou la SAS. Souhaite une structure simple à créer : la société demande certaines formalités de créatet de gestion (rédaction des statuts par exemple). Les statuts de la SARL sont définis par

souhaite une structure simple à créer : la société demande certaines formalités de créaet de gestion (rédaction des statuts par exemple). Les statuts de la SARL sont définis par Ceux de la SAS sont définis par les associés, ce qui demande réflexion et conseils jurices. La SARL sera, pour elle, plus simple à créer.

👰 Entraînement en autonomie, p. 179 \*\*

### Expliquez pourquoi Karl et Maximilien n'ont finalement pas choisi le statut de microentreprise.

\*\*art et Maximilien n'ont pas choisi la microentreprise car Karl souhaite protéger sa collection et que tous les deux envisagent un développement rapide de leur activité, ce qui demandera mes moyens financiers à moyen terme et éventuellement d'embaucher un salarié. De plus, le CA d'une microentreprise est plafonné.

### 2. Justifiez le choix de l'EURL à l'aide de l'annexe.

LEURL est une société. Elle permet donc de protéger le patrimoine de Karl.

Elle peut être créée avec peu de capitaux.

Ce statut permet de choisir son statut fiscal.

### 3. Précisez quelles sont les limites de l'EURL constatées par Karl et Maximilien.

L'EURL est une société avec un associé. C'est donc lui qui prend les décisions. Maximilien est salarié de l'entreprise, il ne participe pas juridiquement à la gestion de l'entreprise alors que tous les deux discutent souvent des décisions à prendre.

## 4. Expliquez à Karl et Maximilien quelles seront les conséquences de l'intégration de Camille sur le statut juridique de leur entreprise.

Intégrer Camille va nécessiter de choisir une autre forme de société puisqu'elle apporte des capitaux et sera donc associée. Ceci modifiera la répartition des pouvoirs au sein de l'entre-prise car elle participera à la prise des décisions importantes. Cela serait l'occasion pour Maximilien de devenir associé également. Ceci doit être formalisé dans les statuts de la société. Ces statuts préciseront entre autres les apports de chacun et le partage des bénéfices.

#### 5. Proposez, en le justifiant, un statut juridique adapté à cette nouvelle situation.

Qu'ils soient deux ou trois associés, ils pourraient choisir soit la SARL, soit la SAS. Ces deux statuts protègent leur patrimoine en cas de difficultés et leur permettent de partager les bénéfices.

Pour la gestion courante, il faudra désigner un gérant dans la SARL ; dans la SAS, un directeur. Cela pourrait être Karl qui a l'habitude gérer l'activité.

La principale différence réside dans le fait que la SAS laisse une grande liberté aux associés pour déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement de l'entreprise. Le statut de SA est beaucoup plus formel et réglementé.

## 6. Expliquez à Karl ce qu'il devra faire avant de se marier pour protéger le patrimoine de son épouse.

Pour protéger les biens de sa future épouse, Karl devra choisir le régime de la séparation des biens. Ainsi les biens appartenant à sa femme ne pourront pas être saisis.

### Entraînement en autonomie, p. 180 ★★

### 1. Expliquez comment sont prises les décisions dans la librairie Les Volcans (annexe).

D'une part, les sociétaires se réunissent une fois par mois pour prendre des décisions. D'autre part, pour la gestion courante, la responsable prend la décision qui lui semble la plus pertinente pour l'entreprise après que chacun se soit exprimé.

oital de la soc ere



critères sociaux

ort matériel (le

ıе propre à l'en-

# 2. Montrez ce qui distingue les salariés d'une SCOP des salariés d'une entreprise à but lucratif.

Les salariés peuvent être sociétaires de l'entreprise et donc participer à la prise de décision. 33 % des bénéfices sont répartis entre les salariés.

Les écarts de salaires sont plus réduits que dans les entreprises à but lucratif.

### 3. Montrez que la librairie Les Volcans joue un rôle social.

La librairie ne se contente pas de vendre des livres, elle ne limite pas son activité à une activité commerciale. Elle a noué des relations avec le milieu culturel et associatif en Auvergne. Elle favorise la démocratisation de la culture (exemple de l'opéra) et le partage. Elle a donc un rôle social et culturel.

### POUR PRÉPARER L'EXAMEN, p. 181

Cas d'entreprise - Styl'Meubles

### Mission 1 - Le choix d'une structure juridique

## 1. Justifiez le choix de l'EURL par Rémi Legendre à la création.

L'EURL est une entreprise individuelle et Rémi Legendre est seul à créer son entreprise. Le dirigeant de l'EURL a le statut de travailleur non salarié. Rémi Legendre paiera moins de cotisations que s'il était assimilé salarié.

Son logement principal est de toute façon protégé par la loi Macron, mais l'EURL lui permet de protéger le reste de ses biens.

L'EURL a son propre patrimoine ce qui rassure les banques et les fournisseurs ; cela constitue une garantie.

# 2. Précisez l'intérêt pour Rémi et Muriel d'être mariés sous le régime de la séparation des biens.

Ce régime matrimonial permet de protéger les biens appartenant à Muriel.

## 3. Proposez en le justifiant un statut juridique pour Ludovic et Rémi.

Ludovic et Rémi seront associés. Ils vont donc avoir le choix entre la SARL, la SAS et la SA. La SA demande un capital important, ce qui ne paraît pas nécessaire ici. La SAS a pour particularité de permettre une certaine liberté dans la détermination des règles de fonctionnement de l'entreprise, des relations entre les associés et de la répartition des bénéfices. C'est une structure plus souple que la SARL mais qui demande, à la création, les conseils d'un juriste La SAS est souvent conseillée pour faciliter l'entrée de nouveaux investisseurs. Rien n'indique que ce soit envisagé. La SARL pourrait donc leur convenir.

Ludovic sera l'associé majoritaire (il aura une part plus importante du capital du fait de ses apports). La SAS lui permet d'être salarié (plus de cotisations sociales, mais une meilleure protection sociale). Dans une SARL, il sera travailleur non salarié.

## Mission 2 - L'organisation de la société

## 4. Précisez quel serait l'organe de direction de la nouvelle structure.

Dans la SARL, c'est le gérant, désigné par les associés, qui assure la gestion de l'entreprise Dans la SAS, c'est un directeur dont la nomination et les fonctions sont définies dans les status.

Dans les deux cas, les décisions importantes sont prises par les associés.

160 • Thème 3 : L'organisation de l'activité de l'entreprise

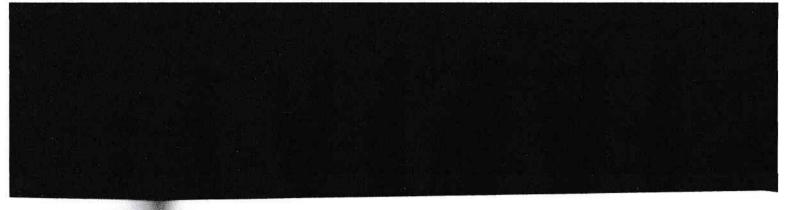
### 5. Précisez c société.

Ludovic et Ré associé dans Ces statuts pe sur la société

Mission 3 - Le

6. Détermine: bénéfice est é Régime fiscal

le dirigeant de Régime fiscal le dirigeant de Il est donc pré



### entreprise à but

a prise de décision

cratif.

activité à une active tif en Auvergne Elle 3. Elle a donc un roe



son entreprise. Ire paiera moins se

s l'EURL lui permec

:urs : cela constitue

### la séparation des

, la SAS et la SA. a SAS a pour partide fonctionnement énéfices. C'est une nseils d'un juriste urs. Rien n'indique

pital du fait de ses nais une meilleure

on de l'entreprise. inies dans les sta-

## 5. Précisez ce que les associés devront faire pour fixer les règles de fonctionnement de la

Ludovic et Rémi devront rédiger les statuts de la société qui déterminent le poids de chaque essocié dans les décisions importantes, la fonction des associés et la désignation du dirigeant. Ces statuts permettent également aux tiers (banques, fournisseurs...) d'avoir des informations sur la société.

### ₩ission 3 - Le régime fiscal

### 6. Déterminez quel serait le meilleur régime fiscal pour le dirigeant, sachant que le bénéfice est évalué à 42 000 € en N.

Regime fiscal de l'impôt sur les revenus (IR) :

Le dirigeant devra payer (25 569 – 10 064) × 11 % + (42 000 – 25 659) × 30 % = 6 634,85 €.

Régime fiscal de l'impôt sur les sociétés (IS) :

le dirigeant devra payer 42 000 × 28 % = 11 760 €.

Il est donc préférable de choisir l'IR, ce qui est permis par la SARL.